

Etablie selon la Directive 91/155/CEE

4 - MESURES DE PREMIERE URGENCE

- **Après contact avec la peau** : Rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau très légèrement vinaigrée, jusqu'à ce que la peau n'ait plus un contact glissant.
- **Après contact avec les yeux** : Rincer immédiatement abondamment avec de l'eau claire et consulter un spécialiste.
- **Après ingestion** : Boire beaucoup d'eau et avertir le Centre Anti-Poison ou un médecin et montrer l'emballage.

5 - MESURES DE LUTTE ANTI-FEU

Non concerné.

6 - MESURE EN CAS D'EPENDAGE INVOLONTAIRE

- **Précautions avec les personnes** : Eviter tout contact avec la peau et les yeux.
- **Mesures de protection de l'environnement** :
Eviter la contamination de l'eau et du sol.
Eviter l'écoulement dans les égouts. Pour de petites quantités : récupérer à l'aide de sable, de terre ou de matériaux absorbants.

7 - MANUTENTION ET STOCKAGE

- **Manutention** : Eviter le contact avec la peau ou les yeux.
- **Stockage** : Garder les palettes et cartons et flacons de produit éloignés de sources de chaleur pouvant affaiblir la résistance du matériau.

8 - LIMITES D'EXPOSITION ET PROTECTION INDIVIDUELLE

- **Mesures de protection technique** : Sans objet.
 - **Mesure de protection individuelle** :
- S1/S2** : Conserver sous clé et hors de la portée des enfants.
- S23** : Ne pas respirer les vapeurs.
- S26** - En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
- S 28** - En cas de contact avec la peau, se laver immédiatement avec de l'eau très légèrement vinaigrée.
- S 36/37/39** - Porter un vêtement de protection approprié, des gants appropriés et un appareil de protection des yeux / du visage.
- S45/S46** : En cas d'ingestion, en cas d'accident ou de malaise consulter un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
- S51** : Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

Etablie selon la Directive 91/155/CEE

9 - CARACTERISTIQUES PHYSICO-CHIMIQUES

Composé de matières actives, surfactants anioniques et non-ioniques, hydroxyde de potassium, solvant.

Etat physique : Liquide

Couleur : Blanc marbré (Translucide), légèrement jaune.

Odeur : Néant.

pH : > 11.5.

Solubilité : Totale dans l'eau.

Densité : 1.05-1.10.

10 - STABILITE ET REACTIVITE

- Stable.
- Produits de décomposition dangereux : Néant.

11 - INDICATIONS CONCERNANT LA TOXICOLOGIE

Peau : Le contact avec la substance peut provoquer de graves brûlures et nécroses.

Yeux : Le contact de la substance peut causer de graves lésions.

12 - INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Traitement des résidus :

Eviter l'écoulement de produit dans l'égout.

De petites quantités peuvent être neutralisées lentement avec des acides minéraux dilués avec un excès d'eau (pH d'évacuation à l'égout entre 5.5 et 8.5 - Voir les dispositions de la loi).

13 - INFORMATIONS CONCERNANT L'ELIMINATION

Respecter la loi concernant les déchets.

Récupération ou recyclage si possible.

Sinon prise en charge par une entreprise agréée pour le traitement des déchets.

14 - INDICATIONS CONCERNANT LE TRANSPORT

N°ONU : 1719

Classe : 8

Groupe d'emballage : III

15 - REGLEMENTS

Marquage selon directives CEE

Classe de risque pour l'eau : Faible danger pour l'eau

Autres restrictions et décrets d'interdictions : Néant.

16 - AUTRES INDICATIONS

Les indicateurs s'appuient sur l'état actuel de nos connaissances. Elles ne doivent cependant pas être considérées comme une confirmation des caractéristiques du produit et ne peuvent avoir de valeur juridique contractuelle.